

Ville d'IMPHY

**Arrêté n° 2016-152 du 18 août 2016
portant ouverture d'une session de sélection professionnelle
d'intégration au grade d'Educateur des Activités Physiques et
Sportives**

Le Maire de la Ville d'IMPHY

Conseillère Départementale

VU le code Général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée, relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels de la fonction publique territoriale, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

Vu le décret 2011-605 du 30 mai 2011, portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives

Vu le décret 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012

Vu la délibération fixant le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire en date du 7 juillet 2016

Considérant que la ville d'Imphy organise une sélection professionnelle pour le grade d'éducateur des activités physiques et sportives portant sur les emplois visés à l'article 5.

ARRETE

Article 1^{er} : ouverture de la sélection professionnelle

Une sélection professionnelle pour le recrutement dans le grade d'éducateur des activités physiques et sportives est ouverte au titre de l'année 2016.

Le nombre d'emplois ouverts au grade d'éducateur des activités physiques et sportives est fixé à 4.

Article 2 : conditions d'inscription et d'admission à se présenter à la sélection professionnelle

Les dossiers de candidatures sont transmis à chaque agent éligible au dispositif de titularisation, en même temps que leur est notifiée cette éligibilité.

Contenu du dossier et pièces à joindre :

Le premier volet, **renseigné par le candidat**, et relatif à ses motivations à intégrer le garde du cadre d'emploi auquel la sélection donne accès, comprend obligatoirement :

- Une lettre de candidature exprimant ses motivations
- Un curriculum vitae
- Tout document complémentaire permettant à la commission d'apprécier le parcours professionnel du candidat tels que ses titres, attestations de stage, de formations, de travaux...

Le second volet **est renseigné par l'autorité territoriale** et comporte obligatoirement :

- Un état précis des services réalisés en qualité de contractuel
- Un exposé des missions et activités du candidat
- Toute autre information utile permettant l'appréciation de l'aptitude du candidat par la commission sur ses acquis de l'expérience professionnelle

Les candidats doivent obligatoirement utiliser le dossier fourni par les services de la ville pour faire acte de candidature.

Le dossier est à retourner dûment complété auprès de la ville d'Imphy – service du personnel – pour la participation à la sélection professionnelle **au plus tard le 16 septembre 2016 à 17h00 dernier délai.**

Passé ce délai, les dossiers ne seront plus acceptés.

Ces dossiers seront remis à la commission lors de la session, préalablement aux auditions des candidats concernés

Article 3 : convocation et audition des candidats :

Les candidats dont la candidature est déclarée recevable par l'autorité territoriale seront convoqués par écrit et par courrier leur précisant leur horaire de passage.

Article 4 : composition de la commission de sélection professionnelle

Cette commission est composée de 3 membres :

- Mme Joelle JULIEN, maire d'Imphy
- Mme Sylvaine LIDOINE, agent titulaire à la Ville d'Imphy du grade d'ETAPS principal de 2^{ème} classe
- Mme Michèle DARDANT, maire de Chatillon en Bazois, personnalité qualifiée désignée par le président du Centre de Gestion de la Nièvre, Présidente de la commission

La commission est chargée de :

- Se prononcer sur l'aptitude des agents à être intégré dans le grade de la Fonction Publique Territoriale en qualité de stagiaire
- A partir d'un dossier et après audition de l'agent : entretien de 20 min dont 5 mn de présentation.

Article 5 : Date de la sélection professionnelle et intitulé des emplois ouverts :

Les auditions se dérouleront à la Mairie d'Imphy – avenue Jean Jaurès

Le mardi 27 septembre 2016 à partir de 14h pour les emplois suivants :

Maître-nageur sauveteur au sein de l'espace aquatique Amphelia (4 emplois)

Article 6.- Liste des candidats aptes à être intégrés

A l'issue de la session de sélection professionnelle, la commission dressera la liste des candidats aptes à être intégrés, par ordre alphabétique. La ville d'Imphy procédera à l'affichage de cette liste dans ses locaux.

Article 7.-

Le présent arrêté sera publié et affiché.

Ampliation en sera en outre transmise à :

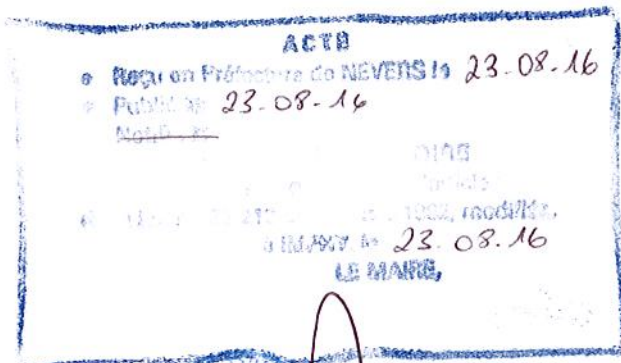
- Monsieur le préfet de la Nièvre, pour le contrôle de légalité
- Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Nièvre

A IMPHY, le 18 août 2016

Le Maire,



Joëlle JULIEN



Joëlle JULIEN

